

COLARD MANSION, PASSEUR DE TEXTES ?

Depuis les années 1420-1430, Bruges occupe une place éminente dans l'art de la miniature des anciens Pays-Bas. Cette situation perdure tout au long du règne de Philippe le Bon et se poursuivra jusqu'à l'entame du XVI^e siècle. La production ainsi que la diffusion de manuscrits, notamment de luxe, ont largement profité du statut de métropole commerciale européenne de la ville ainsi que de la présence de la cour des ducs de Bourgogne¹. Le positionnement de la Venise du Nord sur le marché du livre n'a pas échappé à la vigilance des premiers imprimeurs en quête de débouchés commerciaux. Des livres imprimés y étaient d'ailleurs en circulation des années avant l'ouverture d'une officine typographique. La trace la plus ancienne remonte au 17 avril 1467, quand John Russell († 1494), alors archidiacre de Berkshire en mission diplomatique pour le compte du roi d'Angleterre, y fait l'acquisition d'un *De officiis* de Cicéron imprimé par Peter Schoeffer et Johann Fust l'année précédente².

La présence de livres reproduits à l'aide de caractères mobiles n'aura certainement pas manqué d'attirer l'attention des différents acteurs du milieu du livre brugeois. Parmi ceux-ci se dégage une personnalité

-
- 1 Nous ne renverrons ici qu'à quelques grandes synthèses relatives à la place de Bruges dans l'histoire de l'enluminure : Georges Dogaer, *Flemish Miniature Painting in the 15th and 16th Centuries*, Amsterdam, B. M. Israël, 1987 ; Maurits Smeyers, *L'art de la miniature flamande du VIII^e au XVI^e siècle*, Tournai, La Renaissance du livre, 1998 ; *Illuminating the Renaissance. The Triumph of Flemish Manuscript Painting in Europe*, éd. Thomas Kren & Scott McKendrick, Los Angeles, The J. Paul Getty Museum – Londres, Royal Academy of Arts, 2003 ; *Miniatures flamandes, 1404-1482*, éd. Thierry Delcourt *et al.*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique – Paris, Bibliothèque nationale de France, 2011.
 - 2 John C. T. Oates, *A Catalogue of the Fifteenth-Century printed Books in the University Library, Cambridge*, Cambridge, The University Press, 1954, n° 28. Diplomate anglais en charge des relations avec la cour de Bourgogne et détenteur de nombreuses prébendes, John Russell obtiendra l'évêché de Lincoln en 1471 avant d'être nommé chancelier d'Angleterre en 1483 (John A. F. Thomson, « Russell, John », *Oxford Dictionary of National Biography*, t. 48, éd. Henri C. G. Matthew & Brian Harrison, Oxford, 2004, p. 276-277).

d'envergure, celle de Colard Mansion († *ca* 1484). Membre de la corporation des libraires, Mansion s'est investi dans de nombreux domaines de l'industrie du livre. Il a tour à tour été copiste, traducteur, imprimeur ou encore homme d'affaires. Malheureusement, de nombreuses zones d'ombre entourent encore sa vie. Mansion a laissé peu de traces dans les archives¹. C'est pourquoi il importe de revenir brièvement sur son parcours avant de se plonger dans son œuvre littéraire.

La plus ancienne trace de Colard Mansion a été retrouvée dans la liste des membres de la guilde Saint-Jean de Bruges, fondée le 27 juin 1454, qui regroupe les *librariërs, boucscryvers, verlichters, boucbynders ende beildemakers* (libraires, copistes, enlumineurs, relieurs et graveurs d'images), soit l'ensemble des métiers du livre². Des doutes planent sur l'année d'inscription de Colard Mansion. De nombreux auteurs estiment que le typographe s'est inscrit en 1457³. Nous pensons que son adhésion est antérieure et qu'elle remonte à la création de la corporation. En effet, selon nous, le *Colinet de Malchien* qui paie sa cotisation en 1454 serait effectivement Colard Mansion⁴. *Malchien* est une forme altérée de Mansion. En outre, bien que le nom de *Colinet* ne soit plus usité par la suite pour qualifier Mansion, il s'agit, tout comme Colard, d'une aphérèse du prénom Nicolas, donc d'un possible synonyme de Colard⁵. Colard Mansion a, par la suite, accédé au décanat de cette corporation,

-
- 1 Dernières mises au point sur Colard Mansion, dans : Ludo Vandamme, « Colard Mansion et le monde du livre à Bruges », *Le berceau du livre imprimé, autour des incunables. Actes des « Rencontres Marie Pellechet » 22-24 septembre 1997 et des Journées d'étude des 29 et 30 septembre 2005*, éd. Pierre Aquilon, Thierry Claerr, Turnhout, Brepols, 2010, p. 177-186 ; Renaud Adam, *Imprimeurs et société dans les Pays-Bas méridionaux (1473-ca 1520)*, 2 t., Thèse de doctorat inédite, Université de Liège, 2011, *passim*.
 - 2 Sur la guilde de Saint-Jean, voir notamment : Louis Gilliodts-Van Severen, *L'œuvre de Jean Brito, prototypographe brugeois*, Bruges, Louis De Plancke, 1897, p. 252-319 ; André Vandewalle, « Het librariërs-gilde te Brugge in zijn vroege periode », *Vlaamse kunst op perkament. Handschriften en miniaturen te Brugge van de 12de tot de 16de eeuw*, Bruges, Schoonbaert, 1981, p. 39-43 ; Peter Stabel, « Organisation corporative et production d'œuvres d'art à Bruges à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes », *Le Moyen Âge*, 113 (2007), p. 91-134.
 - 3 Résumé des différentes opinions, dans : Georges Colin – René Robbrecht, « Notes sur l'origine et la disparition de Colard Mansion », *De Gulden Passer*, 44 (1966), p. 221.
 - 4 William H. J. Weale, « Documents inédits sur les enlumineurs de Bruges », *Le Beffroi*, 4 (1872-1873), p. 254.
 - 5 Jules Herbillion, Jean Germain, *Dictionnaire des noms de familles en Belgique romane et dans les régions limitrophes (Flandre, France du Nord, Luxembourg)*, t. 1, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1996, p. 180.

poste qu'il a occupé durant deux ans (1471-1473)¹. La détention de ce titre permet d'ailleurs de revenir sur le vieux débat relatif à ses origines. Alors que d'aucuns ont tenté de voir en lui un Picard², nous estimons qu'il est Brugeois de naissance. En effet, suite à une amplification par le magistrat de Bruges d'une charte octroyée par Jean sans Peur en 1414, le poste de doyen d'un corps de métier est réservé aux seuls natifs de Bruges³.

À l'image d'autres copistes, Colard Mansion s'est intéressé de près à la reproduction de livres en caractères mobiles⁴. Sa première édition datée est le luxueux *De la ruine des nobles hommes et femmes* de Boccace, sorti de presse en 1476 au format in-folio en 292 feuillets⁵. Elle a été précédée de peu par *Le Jardin amoureux* de Pierre d'Ailly⁶. Si le colophon de ce livre ne mentionne aucun millésime, sa formulation lève en revanche toute ambiguïté concernant sa place dans le catalogue du typographe : *Primum opus impressum per Colardum mansion. Brugis Laudetur omnipotens* (f° 29r^o). La formulation de ce colophon, d'ailleurs assez inhabituelle, présente un intérêt qui pourrait dépasser le cadre strict de la chronologie des éditions de Mansion. En effet, l'insistance du typographe sur la primauté de son impression semblerait faire écho à son émancipation de l'atelier de l'Anglais William Caxton, qui avait ouvert la première imprimerie à Bruges en 1473 et qui est considéré comme l'initiateur de la tradition typographique anglaise⁷. Le colophon se traduirait ainsi comme suit : « Il s'agit du premier livre imprimé à

1 Weale, « Documents inédits [...] », art. cité, p. 284-287.

2 Colin-Robrecht, « Notes sur l'origine et la disparition de Colard Mansion [...] », art. cité, p. 219-222.

3 Gilliodts-Van Severen, *L'œuvre de Jean Brito* [...], *op. cit.*, p. 317-318.

4 Sheila Edmunds, « From Schoeffer to Vérard : Concerning The Scribes Who Became Printers », *Printing the written word. The social history of books, circa 1450-1520*, éd. Sandra Hindman, Ithaca, Cornell University Press, 1991, p. 21-40.

5 *Incunabula Short-Title Catalogue* (<http://istc.bl.uk>) [dorénavant *ISTC*] : ib00711000.

6 *ISTC* ia00478100.

7 La personnalité et l'envergure de ce personnage débordent largement du cadre de cet article. Nous renvoyons dès lors à deux publications avec bibliographie : Norman F. Blake, « Caxton, William », *Oxford Dictionary of National Biography*, *op. cit.*, t. 10, p. 694-698 ; Adam, *Imprimeurs* [...], thèse cit., *passim*. Récemment, Lotte Hellinga a revu les débuts des activités de Caxton. Nous ne suivons pas son avis, sa démonstration reposant sur des arguments trop faibles et pas assez développés (« William Caxton, Colard Mansion, and the Printer in Type 1 », *Bulletin du Bibliophile*, 1 (2011), p. 86-114). Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet. La thèse de Lotte Hellinga a néanmoins le mérite de reprendre le dossier et de tenter d'apporter de nouvelles théories.

Bruges par Colard Mansion [seul, sans l'intervention de Caxton]. Que le Tout-Puissant soit loué ».

Au cours de sa carrière, Mansion a imprimé vingt-cinq livres, tous en français, à l'exception de deux textes latins, une relation du siège de Rhodes et des œuvres de Denys l'Aréopagyte. Le catalogue de Mansion se compose principalement d'œuvres à portée didactico-morale reproduites sur des ouvrages de grands formats à l'aide de caractères qui s'inspirent directement de l'écriture des manuscrits de luxe en vogue auprès de la cour de Bourgogne. Ce catalogue contient également plusieurs éditions *princeps* de la littérature en langue française. La dernière publication de Mansion, en mai 1484, est l'*Ovide moralisé* en prose, intitulé *Métamorphoses* d'Ovide¹.

Ses activités de typographe n'ont pas empêché Colard Mansion de conserver son atelier de copie, comme l'indique le contrat passé avec Philippe de Hornes (1414-1488) le 1^{er} décembre 1480 pour la livraison d'un *grant Valere qui traite des vices et vertus des Romains [...] escrips de [s]a main ou d'aussi bonne*². Ce manuscrit en deux volumes est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris³. Il s'agit du seul codex conservé que l'on puisse rattacher avec certitude à l'atelier de Mansion. Les archives du Franc de Bruges mentionnent à deux reprises le paiement à Colard Mansion de frais engendrés par la reproduction de deux cartulaires (1462-1463 et 1478-1479)⁴.

Colard Mansion doit également être considéré comme l'un des pionniers de l'histoire de l'imprimerie. Il est en effet le premier en Europe à avoir réussi à concilier le livre typographique avec la technique de la gravure sur métal pour l'illustration de son *De la ruine des nobles hommes et femmes* de Boccace imprimé en 1476⁵. La réalisation des dessins préparatoires

1 Voir *infra*, p. 18-20.

2 Anne Dubois, « La bibliothèque de Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeek et un Valère Maxime exécuté dans l'atelier de Colard Mansion », « *Als ich can* ». *Liber amicorum in Memory of Professor Dr. Maurits Smeyers*, t. 1, éd. Bert Cardon *et al.*, Paris – Louvain – Dudley (Ma.), Peeters, 2002, p. 611-627 (*Corpus of illuminated manuscripts*, vol. 11, *Low Countries Series*, 8).

3 Paris, BnF, Arsenal, ms. 5194-5195. L'inventaire après décès des biens de Philippe de Hornes entreposés dans sa maison d'Anvers mentionne *le second volume du grand Valere* enluminé, recouvert de velours bleu avec des fermoirs et boulons (*met blauwen stueele ghefigureert, met sloten ende doppen*) (Albert Derolez *et al.*, *Corpus catalogorum Belgii : the Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, t. 3, Bruxelles, Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten, 1999, n°76.5).

4 Vandamme, « Colard Mansion [...] », art. cité, p. 180-181.

5 Sur la résolution des difficultés d'ordre technique apparues au cours de cette impression, voir les remarques de : Henri Michel, *L'imprimeur Colard Mansion et le « Boccace » de la*

a été attribuée au Maître du Livre d'Heures de Dresde¹. Le jeu subtil entre le noir et blanc des gravures produit un effet qui n'est pas sans rappeler la technique de la grisaille, technique d'illustration chère aux miniaturistes flamands, qui affiche un refus de la polychromie et dont la palette se limite presque exclusivement à des tonalités blanches, grises et noires. Ce livre est le seul ouvrage illustré de gravures en taille-douce dans les Pays-Bas méridionaux avant les années 1560. Le procédé se répand lentement dans toute l'Europe sans connaître de grand succès, en partie à cause de son coût élevé. Elle ne se généralisera qu'à la fin du XVI^e siècle. L'officine de Christophe Plantin lui donnera alors ses lettres de noblesse, permettant ainsi à des artistes de renom comme Pierre-Paul Rubens d'exprimer tout leur talent au travers de livres².

Mansion ne s'est pas contenté d'être un artisan, voire un technicien visionnaire, il s'est également essayé à l'écriture. L'un des plus anciens catalogues de ses œuvres a été dressé par Joseph Van Praet dans sa *Notice sur Colard Mansion*, publiée en 1829³. Il compte quatre traductions composées entre les années 1470-1480 : la *Pénitence d'Adam*, le *Dialogue des créatures*, le *Donat spirituel* de Jean Gerson et les *Métamorphoses* d'Ovide. Les deux premiers textes ont uniquement été conservés sous forme manuscrite, les deux autres ont été imprimés. Dans la foulée, des tentatives ont été faites pour lui attribuer deux traductions supplémentaires : la *Vie de saint Hubert* dite d'Hubert le Prevost ainsi que la *Consolation de la Philosophie* de Boèce⁴.

Bibliothèque d'Amiens, Paris, Société française de bibliographie, 1925 ; *Le cinquième centenaire de l'imprimerie dans les Anciens Pays-Bas : exposition à la Bibliothèque royale Albert I^{er}, du 11 septembre au 27 octobre 1973, catalogue*, éd. Georges Colin – Wytze Hellinga, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 1973, p. 220-221.

- 1 Bodo Brinkmann, *Die Flämische Buchmalerei am Ende des Burgunderreichs. Der Meister des Dresdener Gebetbuchs und die Minaturisten seiner Zeit*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 113-121 ; Dubois, « La bibliothèque de Philippe de Hornes [...] », art. cité, p. 623 ; *Miniatures flamandes* [...], *op. cit.*, p. 409-420.
- 2 Karen L. Bowen, Dirk Imhof, *Christopher Plantin and Engraved Book Illustrations in Sixteenth-Century Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- 3 Joseph Van Praet, *Notice sur Colard Mansion, libraire et imprimeur de la ville de Bruges en Flandre dans le quinzième siècle*, Paris, De Bure Frères, 1829, p. 13-24, 40-43, 64-66. Le corpus *Transmedie* ne retient que trois traductions pour Mansion : la *Pénitence d'Adam*, le *Dialogue des créatures* et les *Métamorphoses* d'Ovide (*Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècle). Étude et répertoire*, dir. Claudio Galderisi, Turnhout, Brepols, 2011, n^o1, 206, 432).
- 4 Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance. Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (842-1600)*, t. 2, Paris, Champion – Genève,

La *Pénitence d'Adam* a principalement retenu l'attention des historiens pour sa dédicace dans laquelle Colard Mansion se qualifie de *compere et humble serviteur* du puissant seigneur Louis de Gruuthuse (ca 1422-1492)¹. Depuis les travaux de Joseph Van Praet, il est communément admis que le terme *compere* renvoie au parrainage par Louis de Bruges d'un des enfants de Mansion². Cependant, le mot *compere* peut aussi bien désigner un parrain qu'un ami ou tout du moins un proche³. La parenté spirituelle de Gruuthuse ne doit donc pas être acceptée d'emblée, même si aucun argument décisif ne peut lui être opposé. Sur ce point, nonobstant la difficulté de préciser la nature de leur relation, il est important de retenir l'existence de contacts privilégiés entre Louis de Gruuthuse et Colard Mansion. À l'inverse, le contenu de l'œuvre n'a pas suscité autant d'intérêt. Texte apocryphe basé sur une ancienne tradition juive, la *Pénitence d'Adam* relate la vie d'Adam et Ève après leur exil du Paradis⁴. La première version française a été intégrée au *Myreur des Histors* de l'historien Jean d'Outremeuse. La traduction de Mansion a été réalisée au *commandement* de Louis de Bruges, alors qualifié de seigneur de Winchester, ce qui place l'exécution de cette œuvre après la réception de ce titre, soit après le 13 octobre 1472⁵. Outre celle

Slatkine, 1998, p. 935-936.

- 1 La Bibliothèque nationale de France conserve un manuscrit de ce texte, composé après 1472, qui passe pour être l'exemplaire offert par Mansion à Gruuthuse (Paris, BnF, ms. fr. 1837). Voir : *Miniatures flamandes* [...], *op. cit.*, n° 92.
- 2 Van Praet, *Notice sur Colard Mansion* [...], *op. cit.*, p. 5 ; Anne Rouzet, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs belges des xv^e et xvi^e siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, Nieuwkoop, De Graaf, 1975, p. 137 ; Willy Le Loup, « De relatie tussen Gruuthuse en Mansion : een status quaestionis », *Lodewijk van Gruuthuse. Mecenas en Europees diplomaat ca 1427-1492*, éd. Maximiliaan P. J. Martens, Brugge, Stichting Kunstboek, 1992, p. 149-152.
- 3 Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix^e au xv^e siècle*, t. 9, Paris, Vieweg, 1938, p. 139 ; DMF-Dictionnaire du Moyen Français (DMF 2012), <http://www.atilf.fr/dmf>, ATILF – CNRS & Université de Lorraine, s.v. *compere*, B.1. Sur ce sujet, voir : Bernhard Jussen, « Le parrainage à la fin du Moyen Âge : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux », *Annales. ESC*, 47 (1992), p. 467-502.
- 4 La version latine a fait l'objet de deux éditions, l'une au xix^e siècle basée sur trois manuscrits datant des environs de l'an mil, l'autre récemment : *Vitae Adae et Evae*, éd. par W. Meyer, Munich, 1878, p. 187-250 (*Abhandlungen der Philosophisch-Philologischen Classe der königlichen Bayerische Academie der Wissenschaften*, t. 14) ; *Vita latina Adae et Evae*, éd. par Jean-Daniel Kaestli, Turnhout, Brepols, 2012 (Corpus christianorum. Series apocryphorum, 18-19).
- 5 Gruuthuse a reçu cette seigneurie du roi Édouard IV en remerciement des services rendus (Maximiliaan P. J. Martens, « Louis de Bruges [...] », *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison*

de Gruuthuse, deux autres copies manuscrites sont encore conservées : une première aux armes de Jan III de Baenst et une seconde dont le propriétaire n'a pas été identifié¹.

Le second ouvrage de Mansion resté à l'état de manuscrit est sa traduction française de la version courte du *Dialogus creaturarum*. Longtemps attribué à un certain Nicolaus Pergaminus, ce recueil de fables aurait été rédigé au XIV^e siècle par Mayno dei Mayneri (1290/1295-1364/1370), médecin à la cour des Visconti². Mansion s'est servi pour sa traduction de l'impression latine de Gheraert Leeu parue à Gouda le 3 juin 1480³. La seule copie manuscrite actuellement localisée du *Dialogue des créatures* comporte une dédicace à Philippe de Crèvecœur (ca 1418-1494), seigneur d'Esquerdes, rédigée à Abbeville⁴ :

Cy commence le traictié intitulé le dyalogue des creatures, translaté du latin en françois par Colart Mansion, a Abeville, a la contemplacion de treshault et trespouissant seigneur Monseigneur Phelippe de Crevecuer, seigneur d'Esquerde et lieutenant du Roy en Picardie⁵.

d'or au xv^e siècle. Notices bio-bibliographiques, 2^e éd., éd. R. De Smedt, Frankfurt am Main, Lang, 2000, p. 149, n° 61).

- 1 Paris, BnF, Arsenal, ms. 5092 ; Amsterdam, J. R. Ritman Library – Bibliotheca Philosophica Hermetica, ms. 191 (Céline Van Hoorebeek, « La Ville, le Prince et leurs officiers en Flandre à la fin du Moyen Âge : livres et lectures de la famille de Baenst », *Le Moyen Âge*, 113 (2007), p. 51-52 ; Ead., *Livres et lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne (ca 1420-1520)*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 332, 529-530 ; Ilona Hans-Collas, Pascal Schandel, *Manuscrits de Louis de Bruges*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2009, p. 202 ; *Miniatures flamandes* [...], *op. cit.*, n° 93).
- 2 Pio Rajna, « Intorno al cosiddetto *Dialogus creaturarum* ed al suo autore », *Giornale storico della letteratura italiana*, 10 (1887), p. 75-113 ; Pierre Ruelle, *Le « Dialogue des créatures ». Traduction par Colard Mansion (1482) du « Dialogus creaturarum » (XIV^e siècle)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1985, p. 27-31.
- 3 ISTC id00159100. Ruelle, *Le « Dialogue des créatures »* [...], éd. citée, p. 54.
- 4 Philippe de Crèvecœur (ca 1418-1494), homme de guerre élevé à la cour des ducs de Bourgogne, a livré Arras à Louis XI après la mort de Charles le Téméraire. Il reçoit alors des fonctions dans le Nord de la France, devenant gouverneur d'Artois, de Picardie et de La Rochelle. Il est nommé maréchal de France en 1483, puis premier chambellan en 1493 (Marie-Thérèse Caron, « Philippe de Crèvecœur », *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or* [...], *op. cit.*, p. 161-163).
- 5 Vienne, ÖNB, Codex Vindobonensis Palatinae, ms. 2572, f° 1r°. Sur ce manuscrit, voir : Franz Unterkircher, *Manuscrits et livres imprimés concernant l'histoire des Pays-Bas, conservés à la Bibliothèque nationale d'Autriche*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 1962, p. 23-24, n° 47 ; Ruelle, *Le « Dialogue des créatures »* [...], éd. citée, p. 34-36, 81 ; Dubois, « La bibliothèque de Philippe de Hornes [...], art. cité, p. 618-619, 623.

L'examen paléographique du nom du destinataire et du lieu d'exécution a révélé la présence d'une réinscription sur grattage. L'examen à la lampe de Wood des passages grattés n'a toutefois révélé aucune information au sujet de l'identité du premier destinataire. Il est par contre envisageable que le lieu de rédaction du codex soit Bruges, car on peut encore distinguer dans le mot remplacé par *Abeuille* les lettres *u* et *g*¹. En outre, l'incipit d'une autre copie de ce texte, qui figurait dans le catalogue de vente de la bibliothèque du comte Dmitri Petrovitch Boutourlin (1763-1829) et qui fut mise en vente en 2002 par Sotheby's, signale que Mansion aurait en réalité achevé son travail à Bruges en 1482². Malheureusement, le nom du premier dédicataire n'est pas connu ; il s'agit très certainement d'un chevalier de la Toison d'or, comme le laisse deviner l'enluminure de la scène de présentation du premier folio.

La première traduction de Colard Mansion imprimée par ses soins, entre 1479 et 1484, est le *Donat spirituel* de Jean Gerson³. Ce texte, rédigé par l'ancien chancelier de l'Université de Paris entre avril et juillet 1411, s'inscrit dans la lignée des *donats* et se donne pour but d'instruire les élèves aux rudiments de la morale⁴. Si la version latine a connu une large diffusion au xv^e siècle, la traduction de Mansion est, pour sa part, restée confidentielle, aucun de ses confrères n'ayant décidé de la reproduire.

Poème allégorique composé au début du xiv^e par un auteur anonyme, l'*Ovide moralisé* a fait l'objet d'une traduction française et d'un

1 Ruelle, *Le « Dialogue des créatures »* [...], éd. citée, p. 34.

2 *Ci commence le traitié intitulé le Dialogue des creatures translaté du latin en françois par Colard Mansion, a Bruges, a la contemplation de tres hault et tres puissant s^r Mons^r le comte de ... en l'an MCCCCLXXXII* » (*Catalogue de la Bibliothèque de M. le Comte Boutourlin...*, Florence, 1831, p. 9, n° 77). La description a été reproduite en partie dans : *Catalogue de la Bibliothèque de M. le Comte Boutourlin...*, t. 1, Paris, 1839, p. 57, n° 483. Description du catalogue Sotheby's : « Cy commence le traitié intitulé Le dyalogue des creatures translaté du latin en françois par Colart Mansion à Bruges à la contemplation de treshault et trespouissant seigneur Monseigneur Le Conte de [une ligne sur grattage] & en l'an M. CCCC. lxxxij. » (3 décembre 2002, *Catalogue*, p. 160-177). Citation aimablement fournie par Olivier Delsaux (FNRS – Université catholique de Louvain). Voir aussi : Eberhard König, *Streitgespräch der Geschöpfe – Dyalogue des créatures*, Ramsen, H. Tenschert, 2012 (Illuminationen. Studien und Monographien XVII, Catalogue 69).

3 *ISTC* ig00225200.

4 Maria Colombo Timelli, « Le *Donat spirituel* de Colard Mansion. Étude et édition », *Memorie dell'Istituto Lombardo – Accademia di Scienze e Lettere. Classe di Lettere, Scienze Morali e Storiche*, 40 (1997), p. 257-297.

remaniement en prose imprimé par Colard Mansion en mai 1484 sous le titre des *Métamorphoses* d'Ovide¹. Dans son prologue, le typographe brugeois prétend avoir basé son texte sur une version latine qu'il attribue erronément au dominicain anglais Thomas Waleys († *ca* 1349). Il s'agit en fait de celle de Pierre Bersuire (*ca* 1290-1362)². Les dimensions de l'ouvrage sont impressionnantes (env. 375 x 280 mm). Le texte a été reproduit sur deux colonnes de 33 lignes en 391 folios. Mansion y a intégré, pour la première fois de sa carrière, des gravures sur bois, 34 au total. L'imprimeur se serait d'ailleurs mis en scène lui-même dans la gravure illustrant la fable du chêne abattu sous les traits d'un personnage tenant dans la main droite une noix de galle et portant dans l'autre un livre, vêtu d'une robe longue à manches bordées d'hermine et d'un bonnet rond dans lequel est glissée une plume d'oie (f° 43r°).

Les retombées pécuniaires ne semblent pas avoir été à la hauteur de l'investissement financier. Mansion a dû quitter précipitamment la ville de Bruges pour fuir ses créanciers quelques mois seulement après la parution du livre. Quelques mois plus tard, le 9 septembre, le chapitre de la collégiale Saint-Donatien demande en effet à Pierre Clenguemeure de s'informer du retour de Colard Mansion, locataire d'une petite loge (*camercula*) depuis 1478. La réponse figure en marge du document : *Colardus Mansion profugit*³. En octobre 1484, l'imprimeur est toujours considéré comme fugitif puisque Burgard Keddekin, marguillier de Saint-Donatien, rapporte qu'il a cédé en location au relieur Jan Gossin la loge qu'occupait précédemment le *profugus* Colard Mansion, parti

-
- 1 *ISTC* io00184000. Sur ce texte, voir : Jacques Monfrin, « La connaissance de l'Antiquité et le problème de l'Humanisme en langue vulgaire dans la France du xv^e siècle », *The Late Middle Ages and the Dawn of Humanism outside Italy*, éd. Jozef IJsewijn & Gérard Verbeke, Louvain, University Press – La Haye, M. Nijhoff, 1972, p. 141-142 ; *Le cinquième centenaire* [...], *op. cit.*, p. 227-238 ; Marylène Possamaï-Pérez, *L'Ovide moralisé. Essai d'interprétation*, Paris, Honoré Champion, 2006 ; Stefania Cerrito, « Colard Mansion relit les *Métamorphoses*. Une nouvelle version brugeoise de l'*Ovide moralisé* », *Pour un nouveau répertoire des mises en prose*, éd. Maria Colombo Timelli, Barbara Ferrari, Anne Schoysman, Paris, Classiques Garnier, 2014 (Textes littéraires du Moyen Âge, 28), p. 85-99.
 - 2 Albert Henry, Sylvie Lefèvre, « Ovide moralisé », *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, 2^e éd., Paris, Fayard, 1992, p. 1093-1094.
 - 3 Document édité dans : Charles Carton, « Colard Mansion et les imprimeurs brugeois du xv^e siècle », *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de Flandre*, 2^e série, 5 (1847), p. 364 ; Michel, *L'imprimeur Colard Mansion* [...], *op. cit.*, p. 52, n° 3.

sans prendre congé (*qui recessit hospite insalutato*), avec l'obligation de s'acquitter des 12 écus de Flandre encore dus par le typographe¹.

Les différents biographes de Colard Mansion se sont longuement interrogés sur les raisons de cette fuite. En effet, pourquoi cet imprimeur, dont l'entreprise semble jouir d'une relative bonne santé, a-t-il subitement quitté Bruges ? La théorie la plus fréquemment avancée est celle d'un départ à la dérobée pour se soustraire aux remboursements des dettes contractées à la suite du fiasco éditorial de ses *Métamorphoses* d'Ovide². Le typographe se serait alors réfugié à Amiens, selon certains, à Abbeville, selon d'autres, voire même à Paris. Ces hypothèses reposent sur des arguments trop peu convaincants. Seul le passage de Mansion à Abbeville est formellement documenté grâce à la copie manuscrite de la traduction française du *Dialogus creaturarum* par Colard Mansion, citée plus haut, dont l'incipit précise que l'œuvre a été écrite par ce dernier à Abbeville et dédiée à Philippe de Crèvecœur³. La mention *Phelipe de Crevecuer seigneur d'Esquerdes lieutenant du Roy en Picardie* et le lieu de rédaction *Abeville* sont, on l'a vu, le résultat d'une réinscription sur grattage, ce qui écarte d'emblée l'hypothèse d'un séjour à Abbeville pour copier entièrement le manuscrit. Mansion aurait très bien pu céder ce livre au lieutenant du roi lors d'un bref passage à Abbeville, même antérieur à sa fuite de 1484, puisque Philippe de Crèvecœur obtient la seigneurie d'Esquerde en 1480 et que Mansion a composé son *Dialogue des créatures* avant 1482. La question de la destination de Mansion après sa fuite reste donc en suspens.

La durée de sa disparition pose également problème puisque les recettes de la guilde des libraires mentionnent le règlement, en 1484, de la dette mortuaire de Colard Mansion par un certain Jenny, diminutif de Jan, qui habitait avec lui⁴. Si Mansion est toujours considéré comme

1 Carton, « Colard Mansion [...] », art. cité, p. 364-365 ; Michel, *L'imprimeur Colard Mansion [...]*, *op. cit.*, p. 53-54, n^{os} 4-6.

2 Carton, « Colard Mansion [...] », art. cité, p. 363-370 ; Michel, *L'imprimeur Colard Mansion [...]*, *op. cit.*, p. 14-16 ; Colin-Robbrecht, « Notes sur l'origine et la disparition de Colard Mansion [...] », art. cité, p. 222-228 ; *Le cinquième centenaire [...]*, *op. cit.*, p. 214-215.

3 Voir *supra*, p. 17.

4 *Item, Jenny die met Colart Mansion wonende was, voor siin doot scult*, IIII s. g. (« Jenny, qui habitait avec Colard Mansion, pour sa dette mortuaire, IIII s. g. ») (Weale, « Documents inédits [...] », art. cité, p. 310). Cette phrase présente une construction si alambiquée qu'elle aurait pu permettre d'imaginer le paiement par Jenny, qui avait vécu avec Colard Mansion, de sa propre dette mortuaire. Georges Colin et René Robbrecht hésitent d'ailleurs à prendre position sur le sujet (Colin-Robbrecht, « Notes sur l'origine et la disparition de

un fuyard en octobre 1484, son décès a probablement dû intervenir en novembre ou en décembre de cette même année¹. Pour autant, nous ignorons si le typographe est mort en exil ou s'il est revenu rendre son dernier souffle à Bruges.

Dans son édition de la *Vie de saint Hubert* attribuée à Hubert le Prevost, Ferdinand de Rooy défend l'hypothèse selon laquelle Colard Mansion serait l'auteur de la traduction française². Ce texte avait été initialement composé en latin à la demande d'Hubert le Prevost dans la foulée d'un voyage littéraire effectué en 1459. Il l'avait ensuite fait *translater en francois adfin meismement que les seigneurs qui volentiers chassent [...] puissent voeir comment il [...] fut miraculeusement, en chassant, converty et puis esleu par la volenté divine*. La démonstration de Ferdinand de Rooy, qui manque de clarté en de nombreux points, s'appuie sur un argument principal : la description par l'historien Jean Roberti (1569-1651) d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Hubert dont ce dernier s'est servi pour rédiger sa *Vita sancti Huberti* imprimée en 1621³. L'hagiographe y mentionne un codex *in nobili membrana, adhibito multo emblematum, imaginumque ornatu* donné au couvent par Hubert le Prevost et dont le colophon signifierait que le manuscrit a été *scriptum* par un certain *Manchion* et paraphé de son nom selon l'usage notarial (*qui & notarium ritu nomen suum subscripsit*). La perte de cet ouvrage, vraisemblablement dans l'incendie de l'abbaye en 1635, empêche toute vérification⁴. Cependant,

Colard Mansion [...]», art. cité, p. 227-228). Un entretien avec Tanneke Schoonheim, de l'Institut voor Nederlandse Lexicologie de Leyde, nous a permis de trancher la question. Même si, grammaticalement, rien ne s'oppose au paiement par ce Jenny de sa propre dette mortuaire, l'organisation de la phrase ne laisse planer aucun doute : Jenny a bel et bien réglé les frais d'enterrement de Colard Mansion (correspondance du 2 juillet 2008).

- 1 Henri Michel envisage la possibilité que Colard Mansion soit revenu à Bruges une ou deux années après son départ, évoquant le registre des *Sentences civiles* de la ville de Bruges où est consignée la saisie de deux volumes lui appartenant en date des 5 et 6 janvier 1487 (n. st.) (Michel, *L'imprimeur Colard Mansion [...]*, op. cit., p. 16, 54, n° 7). L'auteur reconnaît néanmoins qu'il se pourrait aussi « que la saisie eût été pratiquée en son absence, sur sentence par défaut, pour une dette antérieure à son départ » (p. 16). Selon nous, ce jugement a été prononcé à titre posthume, conformément aux informations fournies par les recettes de la guilde Saint-Jean citées dans la note précédente.
- 2 Ferdinand de Rooy, *La « Vie de saint Hubert » dite d'Hubert le Prevost publiée d'après le ms. fr. 424 de la Bibliothèque Nationale (xv^e siècle)*, Zwolle, W. E. J. Tjeenk Willink, 1958, p. LXIX-LXXXV.
- 3 Jean Roberti, *Vita sancti Huberti*, Luxembourg, Hubert Reuland, 1621, 4^e, p. 115, n° 6.
- 4 Ce manuscrit ne figure pas dans le catalogue dressé par Sanderus en 1644 ni dans celui dressé par le bibliothécaire de l'abbaye en 1665 (Antonius Sanderus, *Bibliothecae belgicae*

si cette copie a pu être transcrite par Colard Mansion, rien n'indique par contre que le Brugeois soit l'auteur de la traduction¹. Si tel avait été le cas, Jean Roberti aurait plutôt employé le participe *translatum* au lieu de *scriptum* dans son évocation du colophon. D'ailleurs, aucun des deux autres manuscrits encore conservés n'évoque l'intervention de Mansion en qualité de traducteur. D'autant que l'une des deux copies a appartenu à son *compere* Louis de Gruuthuse².

Véritable trait d'union entre la philosophie antique et la pensée médiévale, le *De consolazione philosophiae* de Boèce fait partie des œuvres les plus lues et les plus étudiées au Moyen Âge³. Des centaines de manuscrits sont encore conservés et une soixantaine d'éditions latines ont été imprimées avant 1501. La première version française est sortie de l'atelier de Colard Mansion⁴. Le texte a été *translaté de latin en françois par un honneste clerc desolé querant sa consolation en la translation de cestui livre* (f° 2r^o). Le traducteur [*n*]

manuscriptae, t. 2, Lille, Toussaint Le Clerq, 1644, 4^o, p. 176-180 ; *La bibliothèque de Saint-Hubert en Ardenne au dix-septième siècle*, 2 t., éd. Luc Knapen, Louvain, Katholieke Universiteit Leuven – Faculteit der Godgeleerdheid, 1999).

- 1 La forme *Manchion* apparaît à plusieurs reprises dans les archives de la guilde Saint-Jean de Bruges, notamment pour les années 1471-1475 et 1477-1478 (Weale, « Documents inédits [...] », art. cité, p. 284, 286, 287, 298).
- 2 Paris, BnF, ms. fr. 424. Sur ce manuscrit, voir : *Manuscrits de Louis de Bruges*, *op. cit.*, p. 132-134, n° 30 ; *Miniatures flamandes [...]*, *op. cit.*, n° 74. L'autre copie a été transcrite par David Aubert et enluminée par Loyset Liédet en 1463 pour le compte de Philippe le Bon (La Haye, KB, 76 F 10). Sur ce manuscrit, voir : Gerard I. Lieftinck, *Manuscrits datés conservés dans les Pays-Bas*, t. 1 : *Les manuscrits d'origine étrangère (816-ca 1550)*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company – Leyde, Brill, 1964, p. 41, n° 47 ; Dogaer, *Flemish miniature [...]*, *op. cit.*, p. 112 ; Richard E. F. Straub, *David Aubert, escriptvain et clerc*, Amsterdam – Atlanta, Rodopi, 1995, p. 67-68. Colard Mansion n'est d'ailleurs pas cité dans l'impression parisienne de Guillaume Eustace publiée vers 1509 pour le compte des frères Marnef. Le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (Inc A 751). Le catalogue des livres de Charles van Hulthem place son impression vers 1500 (Auguste Voisin, *Bibliotheca hulthemiana ou Catalogue méthodique de la riche et précieuse collection de livres et de manuscrits délaissés par Ch. Van Hulthem*, t. 5, Gand, Poelman, 1836, n° 25.422). Cette datation a été reprise par Ferdinand de Rooy (p. xxi). Nous l'avons déplacée aux alentours de 1509 à la suite d'un examen de la marque typographique de Guillaume Eustace (Philippe Renouard, *Les marques typographiques parisiennes des xv^e et xvii^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 1926-1928, p. 94, n° 312).
- 3 *Boethius in the Middle Ages. Latin and Vernacular Traditions of the Consolatio Philosophiae*, éd. Marteen J. M. Hoene, Lodi Nauta, Leyde – New York – Cologne, Brill, 1997 ; *Boèce, Boethius, Rome, ca 480-Pavie, ca 524 : l'homme, le philosophe, le scientifique, son œuvre et son rayonnement. Actes du Colloquia Aquitana II, tenu les 3, 4 et 5 août 2006*, 2 t., éd. Illo Humphrey, Paris, Le Manuscrit, 2009.
- 4 ISTC ib00813900.

se ose nommer en raison de [s]a petitesse (f° 280r°). Il a terminé son travail en l'an M. CCCC. LXXVII. la veille des sains apostres Pierre et Paul, soit le 28 juin 1477 (f° 279v°), le jour même de la parution de l'ouvrage¹. Cette proximité chronologique a incité Joseph Van Praet à suggérer que l'imprimeur et le traducteur pourrait être la même personne². L'hypothèse est difficilement acceptable, Mansion ayant pour habitude de se citer nommément dans ses propres œuvres. Cet *honneste clerc* aura peut-être fréquenté l'atelier de Mansion, à l'image d'Érasme apportant les dernières corrections à son panégyrique de Philippe le Beau au sein même de l'officine de Thierry Martens³. La parution de la *Consolation de la Philosophie* est intervenue durant l'invasion française à la suite du décès de Charles le Téméraire. Le traducteur ne manque d'ailleurs pas de revenir dans sa conclusion sur cette période difficile ainsi que sur les souffrances endurées par la population (ff. 279v°-280r°). Une thématique identique est développée dans le prologue anonyme du *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier composé en 1477 et publié après 1479 par Mansion (f° 1v°)⁴. A-t-il été rédigé par ce même *honneste clerc* affligé par les malheurs de son époque ?

La qualité des traductions de Colard Mansion a été sévèrement jugée par les philologues. Dans son introduction à l'édition du *Dialogue des créatures*, Pierre Ruelle affirme ainsi qu'il est « malaisé de se faire, d'après une copie médiocre, une idée nette des qualités de traducteur de Mansion. Pourtant, on ne risque pas de le calomnier en disant qu'il n'est ni scrupuleux, ni méticuleux. Sa traduction est tour à tour infidèle, inconséquente, embarrassée et aveugle⁵ ». Maria Colombo Timelli abonde dans ce sens et prétend au sujet du *Donat spirituel* qu'il s'agit d'une « traduction "utilitaire" en somme, plutôt que littéraire, sans visée esthétique, ou presque. Une telle perspective explique certaines caractéristiques de la traduction de Mansion, parfois trop littérale – jusqu'à l'obscurité –, imprécise sinon maladroite, voire franchement erronée⁶ ».

1 Le colophon précise en effet que le livre a été *fait et imprimé a Bruges par Colard Mansion l'an et jour dessusdis* (f° 280r°).

2 Van Praet, *Notice sur Colard Mansion [...]*, *op. cit.*, p. 34.

3 Renaud Adam, Alexandre Vanautgaerden, *Thierry Martens et la figure de l'imprimeur humaniste (une nouvelle biographie)*, Bruxelles, Musée de la Maison d'Érasme – Turnhout, Brepols, 2009, p. 44 (*Nugae Humanisticae sub signo Erasmo*, 11).

4 ISTC ic00429200.

5 Ruelle, *Le « Dialogue des créatures » [...]*, éd. citée, p. 54.

6 Colombo Timelli, « Le *Donat spirituel* de Colard Mansion [...], art. cité, p. 265.

Si Mansion n'a pas marqué de son empreinte l'histoire de la prose médiévale, il a en revanche largement contribué au développement de l'imprimerie et à la propagation de la littérature vernaculaire. Il fait partie des premiers imprimeurs à avoir fait publier des œuvres en langue française et s'est distingué pour une innovation technique majeure, l'illustration de livres imprimés à l'aide de gravures sur métal. Colard Mansion peut donc à juste titre être qualifié de « passeur de textes ».

Renaud ADAM
F.R.S. – FNRS –
Université de Liège – ULg
Département Transitions –
Moyen Âge et première Modernité